

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

PROJET

Motion de soutien aux pêcheurs professionnels de Méditerranée

Rapporteur : **M. Loïc LINARES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5216-5,
Vu l'arrêté n°2024.03.DRCL.0072 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 18 mars 2024 portant modification des compétences de Sète agglopôle méditerranée et en fixant les statuts,

Depuis plusieurs années, les pêcheurs professionnels de Sète et de nombreux ports de Méditerranée sont confrontés à des transformations profondes de leur métier et à des contraintes croissantes.

Face à ces évolutions, ils ont pourtant fait preuve de responsabilité et adopté une démarche constructive, en participant aux différents plans de gestion destinés à préserver la ressource et à assurer l'avenir de la pêche méditerranéenne.

Ces efforts ont porté leurs fruits lorsque les mesures mises en œuvre ont été construites dans la durée et avec les professionnels. **Le redressement du stock de thon rouge en Méditerranée en est aujourd'hui l'illustration : après des années d'efforts et de restrictions, la situation de cette ressource s'est très nettement améliorée.**

Dans le même temps, d'autres mesures ont eu des conséquences particulièrement lourdes pour les professionnels. **Le plan de gestion WestMed a fortement affecté la filière chalutière**, avec une réduction importante de l'effort de pêche. **Les petits métiers sont eux aussi confrontés à des restrictions croissantes**, notamment concernant l'anguille, qui fragilisent directement l'équilibre économique de nombreuses entreprises familiales.

Dans toutes ces tempêtes, les pêcheurs méditerranéens ont su démontrer qu'ils étaient capables de prendre leur part dans la préservation de la ressource, y compris lorsque cela impliquait des efforts considérables.

C'est précisément parce qu'ils ont consenti ces efforts, accompagné les évolutions de leur métier et participé à la reconstruction de certaines ressources que leur inquiétude et leur colère doivent aujourd'hui être pleinement entendues.

Sur le territoire de Sète agglopôle, la pêche n'est pas une activité économique parmi d'autres. Elle fait partie de notre histoire, de notre identité et de notre manière de vivre avec la Méditerranée, qu'elle participe à façonner. Elle fait vivre des pêcheurs, leurs familles, mais aussi des entreprises, des commerces et tout un ensemble de métiers directement et indirectement liés à l'activité de nos ports.

Derrière chaque bateau, il y a des femmes et des hommes qui travaillent, des familles qui vivent de la mer et des savoir-faire transmis depuis des générations.

Aujourd'hui, leur inquiétude est profonde.

Elle résulte d'une accumulation de difficultés : hausse des coûts d'exploitation et notamment du carburant, contraintes réglementaires croissantes, restrictions pesant sur certaines pêcheries, manque de visibilité sur l'avenir et décisions nationales dont les conséquences économiques peuvent être particulièrement lourdes pour la pêche méditerranéenne.

À ces difficultés s'ajoutent les effets du changement climatique, qui modifient les conditions du milieu marin et l'évolution des espèces. Cette évolution doit également conduire à questionner la pertinence et l'adaptation des réglementations au regard des transformations observées en Méditerranée et des réalités vécues par les professionnels sur le terrain.

La récente décision concernant la répartition de la flexibilité interannuelle du quota de thon rouge a cristallisé cette colère. Sur les 234 tonnes issues du reliquat de 2025, 66 % ont été attribuées à la façade atlantique et 33 % à la Méditerranée, une répartition aujourd'hui vivement contestée par les professionnels méditerranéens.

Les élus de Sète agglomération méditerranée partagent ces préoccupations ainsi que l'objectif de préservation durable de la ressource halieutique. La Méditerranée est notre patrimoine commun et sa protection tout comme la bonne gestion de la ressource sont indispensables à l'avenir même de la pêche. Cette transition ne peut se construire sans les pêcheurs, encore moins contre eux. Elle doit être conduite avec celles et ceux qui connaissent la mer, qui en vivent et qui ont déjà consenti depuis de nombreuses années d'importants efforts pour adapter leurs pratiques.

Parce que la pêche appartient à l'histoire du bassin de Thau, nous refusons qu'elle n'appartienne un jour qu'à son passé.

Nous demandons donc que les réalités économiques, sociales et humaines de la pêche méditerranéenne soient pleinement prises en considération dans les décisions nationales et européennes qui déterminent son avenir.

En conséquence, le Conseil communautaire de Sète agglomération méditerranée :

- exprime sa **pleine solidarité avec les pêcheurs professionnels de Sète, du bassin de Thau et de l'ensemble de la façade méditerranéenne**, ainsi qu'avec leurs familles et l'ensemble des métiers qui dépendent de cette activité ;
- demande au Gouvernement **de concrétiser sans délai le dialogue engagé avec les représentants de la profession** afin d'apporter des réponses concrètes aux difficultés économiques auxquelles ils sont confrontés ;
- demande le **réexamen de la répartition de la flexibilité interannuelle du quota de thon rouge**, afin que les intérêts et la réalité de la pêche méditerranéenne soient justement pris en considération ;
- appelle à donner aux professionnels une véritable visibilité pluriannuelle sur les mesures de gestion et les règles qui encadrent leur activité, afin de leur permettre d'anticiper les évolutions, d'investir, de transmettre leurs entreprises et de construire leur avenir dans un cadre suffisamment stable et prévisible ;

Face à cette situation, Sète agglomération méditerranée réaffirme son engagement en faveur d'une pêche méditerranéenne durable, économiquement viable et profondément ancrée dans nos territoires, et appelle les parlementaires, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et l'ensemble des acteurs concernés à travailler de concert, afin que nos voix convergent et portent avec force les attentes des pêcheurs méditerranéens.

Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De voter** la motion de soutien aux pêcheurs professionnels de Méditerranée présentée,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.